

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 29 septembre 2023</b>	<b>N° 2023-375</b>

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE  
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40  
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45  
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30  
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19  
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h  
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 29 septembre 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction des Bâtiments	<b><i>N° 2023-375</i></b>

---

**Convention de co-maîtrise d'ouvrage, de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux pour la réalisation du groupe scolaire Armagnac situé dans l'opération d'aménagement Saint Jean Belcier - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2019-544 du 27 septembre 2019 du Conseil de Métropole "Politique métropolitaine relative aux groupes scolaires métropolitains et communaux" a fixé les modalités de prise en charge par Bordeaux Métropole des nouveaux équipements scolaires en zone d'aménagement d'intérêt métropolitain, puis de leur mise en gestion et de leur transfert à la ville.

L'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) Saint Jean Belcier, dont la Maîtrise d'ouvrage Aménagement est assurée par l'Etablissement Public Euratlantique, prévoit dans sa programmation d'équipements publics la création d'un second groupe scolaire en complément de l'ensemble de 14 classes, dénommé Simone Veil, livré en décembre 2019. Le besoin scolaire identifié pour ce second groupe scolaire est de 20 classes, non sujettes au dédoublement, soit une capacité maximale d'environ 540 enfants.

Afin d'optimiser l'emprise foncière, et dans un souci de foisonnement des usages notamment en dehors des temps scolaires, la ville de Bordeaux souhaite que ce groupe scolaire puisse s'écarter du référentiel scolaire de Bordeaux métropole, en intégrant une surface supplémentaire d'environ 420m<sup>2</sup> à la salle polyvalente pour un usage extrascolaire sportif (en lieu et place d'une surface prévue au référentiel de 120m<sup>2</sup>) et intègre également un logement. Le planning actuel prévoit la livraison de cet équipement à la rentrée 2025.

L'opération globale, bien que constituant un seul ensemble immobilier, concerne à la fois un équipement de compétence municipale (le logement) et un équipement de compétence métropolitaine (le groupe scolaire pour les besoins de l'opération). Afin de garantir la cohérence de cet ensemble difficilement dissociable, les parties recourent à une comaîtrise d'ouvrage organisée par l'article L2422-12 du Code de la commande publique. Les Parties désignent Bordeaux Métropole comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

La convention ci-annexée présente les conditions de réalisation de cette opération, et de cofinancement entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole. Cette convention prévoit :

- le cofinancement par les Parties du programme de travaux,
- le transfert de propriété des équipements non scolaires de compétence communale dès leur livraison (concerne le logement, seule partie dissociable),
- le transfert de la gestion de l'équipement scolaire et de la salle sportive, indissociables, à la Ville pendant les dix premières années,
- le transfert automatique à la Ville de la propriété de l'équipement à l'issue des dix premières années.

L'opération est estimée à 18,33 M€ toutes dépenses confondues (TDC). Bordeaux Métropole, en tant que porteur unique, procédera aux dépenses Toutes Taxes Confondues (TTC) de l'ensemble de l'opération.

Cependant, la Ville procédera au remboursement auprès de Bordeaux Métropole de ses investissements propres, et de sa participation au groupe scolaire, en ce compris le financement des surfaces additionnelles de la salle polyvalente, c'est à dire à :

- 100% de l'équipement de compétence communale en T.T.C. : logement,
- 20% du coût du groupe scolaire (montants Hors Taxes Opération, puisque Bordeaux Métropole en récupère le FCTVA) s'agissant des besoins conformes au référentiel métropolitain et 100 % HT des coûts inhérents au besoin complémentaire de la salle polyvalente.

Les coûts estimatifs nets pour les deux collectivités, sont respectivement :

- Bordeaux métropole :
  - o 80% du Groupe scolaire, soit **10 905 984 € HT**
- Ville de Bordeaux :
  - o 20% du groupe scolaire, soit **2 726 496 €**,
  - o 100% des besoins complémentaires pour la salle polyvalente : **1 392 848 €**,
  - o Logement + terrasse + parking : **208 333 € HT soit 250.000 € TTC**

Ces montants estimatifs seront ajustés aux coûts réels une fois l'opération réalisée, le solde étant fait au décompte définitif.

A ces montants s'ajoute pour Bordeaux Métropole, le versement de la subvention au 1<sup>er</sup> équipement au bénéfice de la ville de **243.000 €**.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les articles L5217-1 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales, indiquant que Bordeaux Métropole est compétente pour la construction, l'aménagement et l'entretien des groupes scolaires dans les opérations d'aménagement d'intérêt Métropolitain,

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2013 portant création de la ZAC Sain Jean Belcier et de l'arrêté préfectoral modificatif du 24 octobre 2022,

**VU** la délibération n°2019-544 du 27 septembre 2019 du Conseil de Métropole "Politique métropolitaine relative aux groupes scolaires métropolitains et communaux",

**VU** la délibération en date du 8 novembre 2022 n°D-2022/332 de la ville de Bordeaux portant avis sur le principe de réalisation du programme des équipements publics,

**VU** la délibération en date du 25 novembre 2022 n°2022-622 de Bordeaux Métropole portant avis sur le principe de réalisation du programme des équipements publics,

**VU** la délibération n° 2023-282 du 30 juin 2023,

**VU** le dossier modifié de réalisation de la ZAC Saint Jean Belcier approuvé par le bureau du Conseil d'administration de l'EPABE le 14 décembre 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le bilan financier de l'opération sera arrêté au coût réel lors du décompte définitif,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage, de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, ci-annexée,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le président de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

**Article 3 :** d'assurer tous les financements, montants et contributions qui s'y trouvent, y compris les ajustements aux coûts réels qui seront établis au décompte définitif et autoriser les encaissements de participations attendues,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	la Vice-présidente,
	Madame Christine BOST